

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE ARISTIDE BRIAND

NANTES

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire :2022-2023.....

Numéro de séance :

Date de convocation : 23/09/2022

Présidence de : M. PAYEN DE LA GARANDERIE

Quorum : ...12.....

Nombre des présents : 17.....

Nombre d'absents excusés : ..1...

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	désignation	N°
DES QUESTIONS TRAITEES	Avis Vote Extrait Motion					

ORDRE DU JOUR

- ✓ Adoption du procès-verbal des CA précédents (20 et 23/06/2022)
- ✓ Modalités de vote à l'élection des représentants des parents d'élèves au CA
- I – QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES
 - ✓ Ventilation des Indemnités de Missions Particulières (IMP)
 - ✓ Autorisation de recrutement d'assistants d'éducation
 - ✓ Présentation de deux projets candidats au dispositif « avec Grandir avec la Culture » (pour information)
 - ✓ Contrats et conventions
 - ✓ Adhésion à l'association Le Prix des Incorruptibles
 - ✓ Adoption du rapport d'activités
- II – QUESTIONS FINANCIERES ET MATERIELLES
 - ✓ Tarifs de demi-pension 2023
 - ✓ Taux de participation au service général 2023
 - ✓ Conditions de remise d'ordre 2023
 - ✓ Autres tarifs 2022-2023
 - ✓ Répartition des crédits globalisés d'Etat (pour vote) et décision budgétaire modificative pour information
 - ✓ Modalités d'attribution des fonds sociaux
 - ✓ Manuels numériques de Physique-Chimie (pour information)
 - ✓ Conditions de remise d'ordre 2023
 - ✓ Autres tarifs 2022-2023
 - ✓ Répartition des crédits globalisés d'Etat
 - ✓ Modalités d'attribution des fonds sociaux
 - ✓ Manuels de Physique-Chimie

Signatures

Le Président : V. PAYEN DE LA GARANDERIE

Le secrétaire de séance : Céline COULONNIER



PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du lundi 3 octobre 2022

Qualité	Titulaires			Suppléants				
	Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Vincent Payen de La Garanderie	X					
	Adjointe	Chantal Buchon	X					
	Gestionnaire	Viviane Locuratolo	X					
	CPE	Françoise Taté	X					
							
Élus locaux	Collectivité de rattachement	Ugo Bessière	X			David Martineau		
	Ville de Nantes	Fanny Sallé			X	Caroline Hubert		
	Nantes Métropole	Olivier Chateau				Hélène Naulin		
	Frankie Trichet				Mahaut Bertu		
.....								
Personnalité qualifiée		Pierre Gallier	X					
Total								
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Mme Coulomnier	X			Mme Lopez		
		Mme Blayo				Mme Feydeau		
		Mme Izacard				M. Schoeffter	X	
		Mme Hervé				Mme Le Gall		
	Mme Murzeau				M. Robin			
M. Pénisson	X			Mme Delaunay				
Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante								
Total								
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	Mme Pardo	X			Mme Rouyer		
		Mme Guernouti				Mme Bourgois	X	
		M. Castanier	X			Mme Manoukian		
		M. Clouet				Mme Deryde		
		Mme Titri	X			Mme Rousseau	X	
M. Caillaud				Mme Traore	X			
Elèves	Jade Gindre				Léna Billaud-Coutand			
	Léonie Riffo- Fuenzalida	X			Lily Lafage	X		
Total								

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h50.
Le secrétariat de séance est assuré par les professeurs.

1. Adoption du procès-verbal des CA précédents (20 et 23/06/2022)

Délibération 1 - Le C.A. adopte le procès-verbal des CA précédents (20 et 23/06/2022)

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : pour : 15

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

17h55 Arrivée de Mesdames PARDO et TITRI

2. Modalités de vote à l'élection des représentants des parents d'élèves au CA

Jusqu'à présent, le vote pouvait se faire soit par correspondance (par courrier postal ou par l'intermédiaire des élèves) soit sur place le jour du vote lors d'une permanence tenue par les représentants des parents d'élèves. Ces dernières années très peu de parents se déplaçaient (moins de 10).

Le chef d'établissement propose un vote uniquement par correspondance.

Délibération 2 - Le C.A. adopte les nouvelles modalités de vote à l'élection des représentants des parents au CA

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

I – QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

3. Ventilation des Indemnités de Missions Particulières (IMP)

Mission particulière : (articles 6 et 7 du décret n° 2015-475)	Taux IMP <small>article 1 arrêté du 27/04/2015</small> Taux 1 : 312,50€ Taux 2 : 625 € Taux 3 : 1250 € Taux 4 : 2500 € Taux 5 : 3750 €	Type de mission (annuelle/ponctuelle)
- Référent aux Usages Pédagogiques du Numérique	5	Annuel
- Coordination EPS	3	Annuel
- Coordination PIX	3	Annuel
- Référent décrochage scolaire	3+2	Annuel
- Suivi orientation 3 ^{ème}	3	Annuel
- Référent Devoirs Faits	3	Annuel
- Référent culturel	2	Annuel
-		
-		

La tâche de référent aux Usages Pédagogiques du Numérique est assurée par 3 professeurs, le suivi orientation 3^e concerne 4 professeurs (1/4 d'IMP chacun).

Un représentant des parents demande en quoi consiste le rôle de référent culturel. Le chef d'établissement lui répond que ce suivi est assuré par Mme Presse (professeure documentaliste) et que cela consiste entre autres à s'occuper du volet collectif du pass culture. Cela représente une enveloppe de 6000 €, à utiliser avec des partenaires référencés pour l'achat de livres (prix des incorruptibles), des sorties cinéma, etc.

Délibération 3 - Le C.A. adopte la ventilation des Indemnités de Missions Particulières (IMP) telle que présentée

Vote : Nombre de votants : 17
Suffrages exprimés : pour : 17
contre : 0
Abst., blancs et nuls : 0

4. Autorisation de recrutement d'assistants d'éducation

Le collège Aristide Briand bénéficie de 3,8 ETP pour des postes d'assistants d'éducation pour l'année scolaire 2022-2023.

Ils sont répartis ainsi :

	Quotité horaire	Nouveau contrat ou renouvellement de contrat
AED 1	100%	Renouvellement
AED 2	100%	Nouveau contrat
AED 3	60%	Nouveau contrat
AED 4	60%	Nouveau contrat
AED 5	60%	Nouveau contrat

Un représentant des parents demande si les nouveaux AED bénéficient d'une formation et à combien d'heures correspond un temps plein. Madame la CPE explique qu'il existe des formations théoriques (fonctionnement d'un établissement scolaire...) obligatoires mais qu'elles n'ont lieu qu'en janvier. L'établissement assure lui-même la formation afin de guider les AED, car cela correspond à la réalité de notre collège.

Un temps plein pour un AED correspond à environ 41h par semaine sur 39 semaines, c'est-à-dire qu'ils sont présents du lundi 8h au vendredi 17h (sauf le mercredi après-midi).

Délibération 4 - Le C.A. autorise le recrutement d'assistants d'éducation pour 2022-2023

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17
Suffrages exprimés : pour : 17
contre : 0
Abst., blancs et nuls : 0

5. Présentation de deux projets candidats au dispositif « avec Grandir avec la Culture » (pour information)

- **Théâtre en anglais**

Concerne les élèves SI de 5^e et 4^e avec une représentation au printemps.

- **Dis Papa Dis Maman**

Concerne les élèves de 4^e B, C et D. Permet d'aborder le thème de l'égalité garçon/fille au travers d'activités en lien avec le domaine du cirque.

6. Contrats et conventions

Théâtre en anglais

Délibération 5 - Le C.A. autorise le chef d'établissement à signer la convention « théâtre en anglais »

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

Escrime

En partenariat avec le Nantes Escrime Club. Cela concernera tous les élèves de 3^e sur une période allant de Noël à la fin d'année scolaire, soit 26 séances d'1h. Le budget total est de 1170 €.

Cette activité permet de pallier en partie au manque d'installations sportives disponibles mais n'offre qu'une solution à court terme, un peu frustrante pour les professeurs d'EPS qui sont « déchargés » de leur fonction durant ce temps d'activité (encadrement par le maître d'arme).

Le problème des installations sportives se pose depuis des années dans notre collège et n'a pas encore trouvé de réelle solution. Cela oblige les élèves à marcher 30 min avant et après l'activité en portant le matériel. Un gymnase est attendu pour 2026...

M. le Conseiller Départemental a travaillé avec le directeur de la TAN sur la question des déplacements : les chauffeurs n'ont pas le droit de refuser les élèves (sauf aux heures de pointe quand le bus est complet).

M. le Conseiller Départemental est remercié pour son implication dans le « dossier EPS ».

Délibération 6 - Le C.A. autorise le chef d'établissement à signer la convention « Escrime »

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

Parcours Chanson

Ce projet concerne les 3^e C. C'est un projet autour de la chanson française qui permet un travail en français et en éducation musicale. Cela comporte la venue d'un artiste, deux concerts, la rencontre avec les techniciens de la salle Paul Fort... soit 7 rendez-vous au total, sur un mois. Le coût (13 € par élève) devrait être pris en charge par le pass culture.

**Délibération 7 - Le C.A. autorise le chef d'établissement à
signer la convention « Parcours Chanson »**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : *pour* : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

Ateliers pause méridienne (ACCOORD)

Il s'agira entre autres d'ateliers de jeux de rôles. Les animateurs vont venir plusieurs fois pour échanger avec les élèves afin de leur proposer des activités qui répondent à leurs attentes.

Cette association propose aussi un accueil durant le brevet des collèges pour les élèves de 6^e, 5^e et 4^e.

**Délibération 8 - Le C.A. autorise le chef d'établissement à
signer la convention « ACCOORD »**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : *pour* : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

7. Adhésion à l'association Le Prix des Incorruptibles

C'est un prix littéraire qui concerne les élèves de 6^e, avec l'envoi de livres par l'association puis la lecture par les élèves et vote. L'adhésion est de 30 € et il faut acheter les livres (286,36 €, pris en charge par le pass culture).

**Délibération 9 - Le C.A. autorise le chef d'établissement à
adhérer à l'association « Le prix des Incorruptibles »**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : *pour* : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

8. Adoption du rapport d'activités

Un représentant des parents salue le travail de l'infirmière scolaire mais tient à signaler le peu de visibilité et de présence du médecin scolaire, en précisant bien que cela n'est pas lié à l'établissement mais qu'il s'agit d'une situation alarmante au niveau national. Le chef d'établissement précise que le médecin scolaire ne peut s'occuper

que des PAI et de quelques situations très précises.

Un représentant des parents demande des précisions sur les effectifs : il souhaite connaître la part des élèves hors secteur dans les dispositifs particuliers car cela laisse supposer « qu'ils prennent la place d'autres élèves du secteur », or cela permet aussi une mixité. Le chef d'établissement indique que pour les élèves CHAM et SI, ils sont environ 55 % hors secteur et presque 100 % pour les élèves ULIS ou relevant d'OCENS.

Délibération 10 - Le C.A. adopte le rapport d'activités 2021-2022

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls 0

II – QUESTIONS FINANCIERES ET MATERIELLES

9. Tarifs de demi-pension 2023

	Tarif 2022	Tarif 2023	
ELEVES	Demi-pension 4 repas : 1 ^{er} trimestre (janv.-mars)	146,20 €	146,20 €
	Demi-pension 4 repas : 2 ^{ème} trimestre (avril-juil.)	153,00 €	142,80 €
	Demi-pension 4 repas : 3 ^{ème} trimestre (sept.-déc.)	180,20 €	190,40 €
	Demi-pension 2 repas : 1 ^{er} trimestre (janv.-mars)	80,30 €	81,40 €
	Demi-pension 2 repas : 2 ^{ème} trimestre (avril-juil.)	83,95 €	77,70 €
	Demi-pension 2 repas : 3 ^{ème} trimestre (sept.-déc.)	98,55 €	103,60 €
Ticket à l'unité	3,95 €	4,00 €	
PERSONNELS	Ticket Tarif 1 (personnels enseignants et administratifs de catég. A)	5,10 €	5,30 €
	Ticket Tarif 2 (personnels enseignants et administratifs de catég. B)	4,10 €	4,20 €
	Ticket Tarif 3 (personnels de catég. C, agents du Département, AED, AESH, contrats aidés)	3,45 €	3,50 €
	Ticket Tarif commensaux extérieurs	7,00 €	7,00 €

Il n'y a pas d'augmentation du tarif DP 4J car il est déjà au maximum du tarif dans la fourchette imposée. Est proposée une augmentation limitée des tarifs DP 2J. Cela implique de prendre sur le fond de roulement car le prix des denrées et des charges a augmenté. Il y a une inquiétude pour l'avenir. Le représentant du département explique qu'il existe des aides d'urgence en cas de besoin et que différentes solutions sont possibles pour essayer de limiter les coûts comme utiliser des denrées relocalisées car leur prix augmente moins vite que celles passant par des grossistes (coûts du transport).

Il est également rappelé que la table de partage, limitant le gaspillage, ne peut pas encore être remise en service, du fait des conditions sanitaires.

**Délibération 11 - Le C.A. adopte les tarifs de demi-pension
2023**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls 0

10. Taux de participation au service général 2023

**Taux de participation des usagers du
Service restauration aux charges générales**

	2022	2023
Demi-pension	17,00%	17,00%
Hébergement (tickets)	17,00%	17,00%

**Taux de participation des usagers du
Service restauration aux frais de personnel
territorial : 22,5%**

**Taux de participation des usagers du
Service restauration au FCSH : 0%**

**Délibération 12 - Le C.A. adopte le taux de participation au
service général 2023**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls 0

11. Conditions de remise d'ordre 2023

De plein droit (sans demande préalable) :

- fermeture du service de restauration ;
- dans le cadre et le temps scolaire, participation à une sortie pédagogique, à un voyage ou à un stage, sauf si l'établissement prend en charge la restauration ;
- stage effectué dans le cadre de la scolarité ;
- exclusion de l'élève de l'établissement ou mesure conservatoire avant conseil de discipline ;
- changement d'établissement scolaire ;
- décès de l'élève.

Remise d'ordre égale au montant annuel de la demi-pension divisé par 141 (DP4J) ou par 71 (DP2J).

Ainsi pour 2023, la remise d'ordre est :

- pour le forfait 4 repas : 3,40 € / jour
- pour le forfait 2 repas : 3,70 € / jour

**Délibération 13 - Le C.A. adopte les conditions de remise
d'ordre 2023**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls 0

12. Autres tarifs 2022-2023

	Tarif 2022	Tarif 2023	
Reversement	Photocopie personnelle A4	0,10 €	0,10 €
	Photocopie personnelle A3	0,15 €	0,15 €
Perte ou dégradation	Manuel scolaire neuf perdu	18,00 €	18,00 €
	Manuel scolaire neuf dégradé	12,00 €	12,00 €
	Manuel scolaire ancien perdu	10,00 €	10,00 €
	Manuel scolaire ancien dégradé	8,00 €	8,00 €
	Perte carnet de correspondance	4,00 €	4,00 €
	Perte carte de self	5,00 €	5,00 €
	Perte livre CDI	Montant égal au coût du remplacement	Montant égal au coût du remplacement
	Perte/dégradation CD manuel scolaire	3,00 €	3,00 €
	Verre cassé	0,70 €	0,70 €
	Petite assiette cassée	2,00 €	2,00 €
	Ramequin ou bol cassé	1,80 €	1,80 €
	Assiette cassée	3,00 €	3,00 €
	Perte clé (sauf clé ascenseur)	7,50 €	7,50 €
	Perte clé ascenseur	17,00 €	17,00 €
	Perte badge local vélo	12,50 €	12,50 €
	Loquet WC dégradé	50,00 €	50,00 €
	Autres dégradations	Montant égal au coût du remplacement ou de la remise en état	
	Réception (apéritif)	3,50 € / personne	3,50 € / personne
	Location de salle (par jour)	80,00 €	80,00 €

SORTIES PEDAGOGIQUES 2022-2023 : PARTICIPATION DES FAMILLES

Sortie cinéma Bonne Garde : 3,50€ . Cela concerne les classes de 4^e B, C et D.

Concert Parcours Chanson : 13,00€ .Cela concerne les 3eC.

Sortie cinéma « Simone, le voyage du siècle » : 4,00€. Cela concerne une classe de 3^e.

Toutes ces activités devraient pouvoir être prises en charge grâce au pass culture.

Délibération 14 - Le C.A. adopte les autres tarifs 2022-2023

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls 0

13. Répartition des crédits globalisés d'Etat (pour vote) et décision budgétaire modificative pour information

Crédits globalisés Etat :

Reliquat 2021 : 4 178,79€ (affecté totalement aux Manuels scolaires)

Pas de subvention 2022 (trop de reliquats a priori)

=> Total : 4 178,79€

Proposition : modifier la répartition du reliquat 2021 : 765,60€ droits de reprographie / 3 413,19€ manuels scolaires

Modifications des prévisions de recettes

	Prévisions de recettes initiales	Modifications	Prévisions de recettes proposées
Droits de reprographie (7411)	839,86	- 74,26	765,60
Manuels scolaires (7411)	4 178,79	- 765,60	3 413,19

Modifications des ouvertures de crédits

	Ouvertures de crédits initiales	Modifications	Ouvertures de crédits proposées
Droits de reprographie (7411)	839,86	- 74,26	765,60
Manuels scolaires (7411)	4 178,79	- 765,60	3 413,19

Délibération 15 - Le C.A. adopte la répartition des crédits globalisés d'Etat

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls 0

14. Modalités d'attribution des fonds sociaux

2 financeurs en termes de fonds sociaux :

- Etat (emplois divers)
- Conseil départemental (restauration)

Examen des demandes (dossier simple à compléter) par la Commission de fonds social : chef d'établissement, assistante sociale, secrétaire de gestion, gestionnaire

Décideur : chef d'établissement

Une revalorisation de 4% des bourses est prévue mais le montant n'est pas encore connu (nouveau logiciel).

**Délibération 16 - Le C.A. adopte les modalités d'attribution
des fonds sociaux** Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : *pour* : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls 0

15. Manuels numériques de Physique-Chimie (pour information)

Achat en 2017 de 35 bimanuels (numérique + papier) de Physique-Chimie cycle 4 (éditeur : Magnard)

Validité de la version numérique : 5 ans

Nécessité de racheter en juillet 2022 35 licences numériques pour les élèves : 393,75€TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 56.